



CHARTE ATELIER CITOYEN :

Préambule :

Faire progresser la participation citoyenne est une ambition forte de la Ville de Lomme. C'est dans ce cadre que les instances de démocratie participative ont évolué et se sont concrétisées notamment par la création de l'Atelier Citoyen.

Objet de la Charte :

Cette charte vise à :

- Préciser le cadre de l'Atelier Citoyen afin d'améliorer la participation citoyenne
- Définir les rôles et missions de chaque participant.
- Fixer les règles de fonctionnement et d'organisation

I. Les principes fondamentaux en lien avec les enjeux démocratiques

Liberté

L'Atelier Citoyen est destiné à favoriser l'expression d'une parole libre. Ainsi chacun des participants pourra émettre des propositions et avis sur tous les thèmes et projets soumis à débat.

Fraternité

Les participants s'engagent à agir en faveur de leur quartier, de leur commune. Cela relève d'une approche collective et solidaire au service de tous les Lommois(es).

Laïcité

L'Atelier Citoyen est un lieu de débat public où les habitants, les associations... ont la parole. A ce titre, il ne saurait y être toléré de manifestations contraires à la liberté de conscience des participants.

Egalité

La parole de chacun doit être prise en compte. L'Atelier Citoyen est un lieu d'échanges où chaque décision est l'aboutissement d'une recherche de consensus.



Neutralité

L'Atelier Citoyen est un lieu d'échanges œuvrant pour un objectif commun : apporter des réponses pertinentes aux problématiques soulevées. Sa neutralité signifie son indépendance et autonomie. Les participants ne défendent pas d'intérêts privés. L'Atelier Citoyen n'a pas de caractère partisan ou confessionnel. Il est indépendant de tout parti politique.

Pluralité

Les voix s'expriment librement au sein de l'Atelier Citoyen et garantissent la richesse des débats. La composition doit donc permettre une réelle représentation de la population dans toutes ses composantes. Les principes de non-discrimination s'imposent donc dans l'organisation et dans le fonctionnement de l'Atelier Citoyen et des groupes de travail.

Citoyenneté

Les participants de l'Atelier Citoyen sont des citoyens actifs dans leur quartier, dans leur commune. Ainsi ils participent collectivement à la réflexion et recherchent les moyens d'améliorer la vie de tous les Lommois(e).

II. Le rôle et les missions de l'Atelier Citoyen : Renforcer la participation citoyenne

L'Atelier Citoyen est une instance de dialogue, de concertation qui intervient et émet des avis sur des sujets d'intérêt local afin de participer à la prise de décision finale. Les participants de l'Atelier Citoyen sont ainsi de véritables partenaires de l'action municipale.

Les participants ont des devoirs :

- de respect de tous les acteurs
- de respect de la présente charte que chacun devra s'approprier et signer au moment de sa première participation.

III. Le fonctionnement

L'Atelier Citoyen est soit saisi par le Maire et les élus, soit par les services, sur des projets relatifs au territoire de Lomme et ce dès leurs origines.

Chaque groupe de travail sera composé au maximum de 25 participants « éphémères ».



La durée de la réflexion sera définie dès la 1ère réunion du groupe, ainsi que le calendrier de la concertation.

IV. L'accompagnement :

A. Les élus référents

Représentants de la ville, ils siègent de droit au sein de l'Atelier Citoyen qu'ils accompagnent dans leurs travaux. Ils assurent le lien avec le Maire et le Conseil Communal.

B. Un chargé de mission « Démocratie Participative »

La Ville accompagne l'instance par l'intermédiaire d'un chargé de mission rattaché au Cabinet du Maire. Celui-ci assure l'interface en lien avec les élus référents, les autres élus et les services de la Ville. Il facilite le fonctionnement en apportant un soutien logistique à l'ensemble des travaux, réunions, groupes de travail.

V. Les manquements :

Le non-respect de la présente charte pourra entraîner une exclusion du groupe de travail ainsi que des suivants.

Je m'engage à respecter cette charte

A Lomme le,